

ATSCAF d'INDRE ET LOIRE

52^{ème} Trophée National Inter Finances de Bowling

22 au 24 mai 2026

Règlement et déroulement du Tournoi

Comité d'organisation

Président de l'ATSCAF Fédérale : Fabian RIOS

Responsable du Service des Sports : Jean Vincent GARCIA

Président de l'ATSCAF d'INDRE ET LOIRE: Dominique SENNEGOND

Responsable Section Bowling : Isabelle GOYER

Comité sportif

Isabelle GOYER 06 37 76 44 57

Véronique POUFFARIN 06 20 30 08 18

Olivier LAURENT 06 18 24 69 47

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément à la décision du CA de l'ATSCAF Fédérale et aux décisions prises lors de l'AG 2010, la compétition est réservée aux seuls agents financiers et à leurs ayants droits (conjoint/pacsé/enfant d'agents financiers de la même association, dans la limite d'un joueur par équipe).

De plus tous les participants doivent:

- * Etre adhérent d'une Atscaf ;
- * Etre à jour de leur cotisation 2025/2026 de l'association choisie pour participer;
- * et, joindre à la fiche d'inscription une copie de leur licence fédérale 2025/2026 (ou extrait du listing national), à défaut de licence, fournir un certificat d'aptitude à la pratique du bowling en compétition datant de moins de 3 mois.

CALCUL DU HANDICAP

Le handicap sera calculé individuellement sur la base de 70% par rapport à la différence de la moyenne à 220 et sera plafonné à 50 pour tous les compétiteurs.

La moyenne retenue sera:

- joueur sur listing: celle du dernier listing paru à la date du tournoi (soit AVRIL 2026)
- joueur n'apparaissant pas sur le listing ou surclassé, et les non licenciés, calcul sur les 3 premières lignes

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le championnat se déroule en 3 phases :

Championnat quadrettes, Championnat doublettes, Championnat individuel

CHAMPIONNAT QUADRETTES

Chaque section composée de 4 joueuses ou joueurs répondant aux dispositions prises lors de l'AG de 2010 pourra participer au championnat quadrettes qui se déroulera sur 5 lignes avec décalage au terme des 3 premières lignes.

Les joueuses et joueurs ne participant pas à ce championnat effectueront également 5 lignes à titre individuel pour le classement du championnat individuel.

Le titre de champion de France Interfinances équipes sera décerné à l'issue des 5 lignes jouées par les quadrettes. **Les quadrettes comprenant un(e) joueur (se) extérieur (e) seront classées séparément.**

CHAMPIONNAT DOUBLETTES

Les doublettes seront composées par les joueuses et joueurs ayant évolué en quadrettes, ainsi que les joueuses et joueurs d'une même ATSCAF ayant joué en individuel.

Les doublettes effectueront 3 lignes consécutives sans décalage de pistes

La composition des doublettes sera la suivante :

1^{ère} moyenne de la quadrette avec la 4^{ème} moyenne de la quadrette

2^{ème} moyenne de la quadrette avec la 3^{ème} moyenne de la quadrette.

Le titre de champion de Frances Interfinances sera décerné sur le cumul des 8 lignes jouées (5 en quadrettes + 3 en doublettes) aux doublettes composées d'agents financiers et retraités des finances publiques. **Les doublettes comprenant un(e) joueur (se) extérieur (e) seront classées séparément.**

Les joueuses et joueurs ayant joué en individuel lors de la phase quadrette effectueront également 3 lignes sans décalage pour participer au classement individuel.

Une section peut modifier une doublette, à la condition unique que, le ou la joueur (se) ayant joué en individuel remplace un ou une joueur (se) d'une doublette constituée, et ce pour l'ensemble de la phase doublettes.

En aucun cas, l'ordre établi pour la composition des doublettes ne pourra être bouleversé.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Tous les joueurs (ses) ayant participé aux précédentes phases effectueront 2 lignes supplémentaires pour l'attribution du titre de champion de France Interfinances individuel.

Ce titre ne pourra être décerné qu'aux joueuses et joueurs ayant joué les 10 lignes, agents financiers et retraités des finances publiques.

Les titres individuels seront attribués dans les catégories hommes et dames.

Les joueuses et joueurs extérieurs seront classés séparément.

LITIGES

Toute réclamation non prévue par le présent règlement sera tranchée sans appel pour le comité organisateur.